

**Recommandation 2155 (2019)<sup>1</sup>**  
Version provisoire

## **Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts**

Assemblée parlementaire

1. Se référant à sa [Résolution 2280 \(2019\)](#) «Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts», l'Assemblée parlementaire souligne la gravité de la situation humanitaire dans les centres d'accueil et d'identification pour les demandeurs d'asile des îles grecques de Lesbos, Samos et Chios. Le Conseil de l'Europe doit traiter cette question comme il se doit et aider les autorités grecques à améliorer la situation de toute urgence.
2. L'Assemblée recommande que le Comité des Ministres:
  - 2.1. invite la Grèce et la Turquie à poursuivre la réadmission des demandeurs d'asile déboutés et des migrants en situation irrégulière qui sont entrés par les frontières maritimes et terrestres gréco-turques, conformément à l'accord bilatéral de réadmission Grèce-Turquie et à la déclaration UE-Turquie ;
  - 2.2. invite le Comité des Parties de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) ainsi que le Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201) à évaluer les actions de la Grèce et de la Turquie dans la lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des migrants qui arrivent en Grèce en provenance de Turquie ou inversement ; une attention particulière doit être accordée aux jeunes hommes prostitués qui sont nombreux dans les rues des villes grecques, et qui semblent échapper aux mesures de protection habituelles des femmes et des enfants ;
  - 2.3. invite le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) à traiter la question du détournement des fonds publics alloués aux réfugiés dans le cadre de son Cinquième cycle d'évaluation de la Grèce ;
  - 2.4. invite le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) à traiter la problématique du trafic de stupéfiants dans le contexte des itinéraires des migrants entre l'Afghanistan et l'Europe occidentale ;
  - 2.5. évalue et réexamine l'impact de la déclaration UE-Turquie sur les droits de l'homme, en tenant compte des Résolutions de l'Assemblée [2109 \(2016\)](#) sur la situation des réfugiés et des migrants dans le cadre de l'Accord UE-Turquie du 18 mars 2016, [2118 \(2016\)](#) "Les réfugiés en Grèce: défis et risques – Une responsabilité européenne", [2174 \(2017\)](#) "Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée" et [2228 \(2018\)](#) "Conséquences pour les droits de l'homme de la «dimension extérieure» de la politique d'asile et de migration de l'Union européenne: loin des yeux, loin des droits?".

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 11 avril 2019 (17<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 14837](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, rapporteure: M<sup>me</sup> Petra De Sutter). *Texte adopté par l'Assemblée* le 11 avril 2019 (17<sup>e</sup> séance).

